# Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

**SOUS DIRECTION TECHNIQUE**

**DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES**

**REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 168 /2024**

**Annaba le,**

**A**

**Monsieur :** MOUMEN FATEH
Cité 190/3500 lgts BAT F 5 N°13 GUELMA

**Objet :** Mise en demeure N°01

**Projet :** Travaux câble FO SNMC KHERAZZA

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entrepris, nous avons constaté l'absence non justifiée de vos représentants lors de l'ouverture du chantier, et ce, malgré l'invitation envoyée par e-mail ainsi que les relances téléphoniques.

Ce manquement a causé un retard dans le démarrage des travaux, des désorganisations dans la planification du chantier.

A cet effet, je vous mets en demeure de procéder à l'ouverture effective du chantier dans un délai de 24 heures à compter de la réception de ce courrier. À défaut, nous serons dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

2024 11

ALGERIE TELECOM Direction Opérationnelle des Télécommunications DOT - ANNABA

Directeur Opérationnel Annaba
Par Intérim

Signé:
AMROUN Jied